



CDD - motif légitime nounou en garde partagée

Par **Xavier567**, le **10/03/2013 à 12:41**

Bonjour,
Nous souhaitons mettre notre enfant en garde partagée chez une nounou qui a déjà une autre famille pour une durée de trois mois, car je serais en congés en juillet-août, et donc disponible pour mon enfant. De plus nous avons fait une demande de crèche et il est probable que nous ayons une place en septembre.
Côté nounou, la personne souhaite partir durant l'été, et changer de mode de fonctionnement en septembre (en ne prenant que des enfants en nounou à domicile).
A priori, les deux parties sont donc d'accord pour établir un contrat de 3 mois en CDD.
Est-ce légal? Quel motif de CDD dois-je utiliser?
Merci pour votre réponse,
Cordialement?

Par **Lag0**, le **10/03/2013 à 16:39**

Bonjour,
Le CDD n'est possible que dans de rares cas, en général il est utilisé lorsque l'assistante maternelle principale est indisponible pour prendre une remplaçante le temps de l'indisponibilité.
Je doute que votre cas soit un droit légal à recours à CDD.